

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la Justice

**Arrêté du 13 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Poitou-Charentes**

**NOR : JUSF2301557A**

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Poitou-Charentes,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes.

**ARRETE :**

**Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Mme Farida HATTAT<br>Mme Nathalie BERNARD |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | M. Arnaud MALLARD<br>M. Johann MAGAN      |

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Mme Marielle HAUCHECORNE  
Mme Isabelle BELLEC  
M. Arnaud GRALL
- Suppléants : Mme Sophie GROSSO  
Mme Estelle PARACHOU  
Mme Rachel FOUCAUD (TALEB)

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- Titulaire : Mme Dominique JEAN-FRANCOIS (BOUCHET)
- Suppléant : Mme Colline BELLANGER

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13/01/2023

**Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes**

